



Ma mère m'a abandonné dans la maison familiale (indivision) help!

Par **Anonym007**, le **19/11/2011** à **19:49**

Bonsoir, en faite j'ai 20 ans, je suis de belgique, mon père est décédé il y'a 5 ans. Ce qui fait que la maison familiale appartient à moi, ma soeur et à ma mère qui en a l'usufruit.

Etant victime depuis tout petit de harcèlement morale de la part de ma mère et n'ayant jamais eu confiance en moi, j'ai décidé il y a de cela environ 2 ans, de voir des psychologues qui m'ont donné le conseil de ne plus me laisser faire!

Evidemment ma mère étant une grande perverse narcissique n'a pas supporté le fait que *sa petite victime de toujours* ne se laissait plus faire comme avant.

A décidé il y a 3 semaines de m'abandonner dans la maison familiale sans prévenir (comportant un hectare de terrain, un hangar où elle fait de l'hivernage de caravanne)

N'ayant pas de revenu provisoirement, je n'ai pas d'argent pour me payer la nourriture, pour payer mes psys ni même pour payer mes cours...(obligé de demander de l'argent à mon papy, avec qui j'avais coupé les ponts pour les mêmes raisons qu'avec ma mère.)

Alors voilà j'ai plusieurs questions :

Peut-elle me mettre à la porte de la maison?

Peut-elle m'obliger à payer les charges? (alors que je n'ai pas de revenu)

Est-elle obligée de subvenir à mes besoins malgré le faite que je sois majeur?

J'aimerais bien avoir ma part sur la maison, pour pouvoir m'acheter un appartement et enfin être libre mais est-ce possible?

J'ai oublié de dire aussi, que j'ai arrêté l'école quand j'avais 15 ans, donc je n'ai pas de diplôme (j'ai repris il y a un an des cours)

Je vous remercie d'avance pour votre aide!!

Bonne soirée

Par **Claralea**, le **19/11/2011** à **22:48**

Et la maison, elle est en Belgique ? Si c'est le cas, il faudra voir sur un forum juridique Belge :)